



PLAN D'ÉPARGNE GROUPE : Conseil de surveillance des FONDS COMMUNS de PLACEMENT

Le choix de la société de gestion, la surveillance et le contrôle de la gestion des Fonds Communs de Placement sont confiés à un organe, appelé **Conseil de Surveillance des FCP**, qui regroupe paritairement des représentants du personnel et de la Direction du Groupe Casino..

Ce **CONSEIL DE SURVEILLANCE** s'est réuni le 14 Novembre 2008 à St Etienne afin d'examiner la situation au 7 novembre 2008, en présence des gestionnaires **NATIXIS INTEREPARGNE** pour les fonds **CAS A, CAS D, CAS R, CAS S**.

En cette période de crise financière sans précédent, cette réunion était très importante pour les salariés qui attendent d'être informés et surtout rassurés sur le devenir de leur argent placé dans les différents fonds.

PERFORMANCE DES FONDS AU 07/11/2008(depuis le 1^{er} janvier 2008) :

APPELLATION DU FONDS	VALEUR DE PART		PERFORMANCE dec 07/nov 08
	au 31/12/07	au 7/11/08	
CAS A (Actionariat Casino)	35,32 €	25,82 €	-26,90%
CAS D (Dynamique)	25,58 €	15,10 €	-40,97%
CAS R (Régularité)	22,74 €	19,89 €	-12,53 %
CAS S (Sécurité)	19,77 €	20,56 €	+4,00%

Quelques rappels:

VERSEMENTS : les salariés du Groupe ont la possibilité d'alimenter ces différents fonds, soit par l'épargne salariale (Intéressement – Participation), soit par des versements volontaires.

ABONDEMENT: depuis cette année, suite à **un accord négocié et signé par FO Casino**, le versement sur l'un des 4 fonds de l'intéressement (tout ou partie) éventuellement complété par des versements volontaires est **ABONDE** par l'entreprise dans les conditions prévues par cet accord (abondement cependant limité à 925 €).

Les gestionnaire des fonds ont tenu à rassurer fermement les membres du conseil de surveillance, et à travers eux tous les salariés, sur la pérennité de leurs actifs : en effet, il existe **une étanchéité et un cantonnement total** entre les fonds propres de **NATIXIS** et les dépôts de l'épargne salariale, qui restent la propriété des salariés. **NATIXIS** ne peut utiliser ces sommes à d'autres fins. (C'est bien la société **NATIXIS** qui est très chahutée en bourse actuellement, à ne pas confondre avec **NATIXIS INTEREPARGNE**, société indépendante à part entière).



En cas de faillite d'une banque, seuls les comptes de dépôts peuvent être en danger, mais seulement pour la partie supérieure à 70 000 euros.

Face à la crise financière

**Défendez
vos droits!**



Votez FO

aux élections des pond'hommes
le 3 décembre!

Donc, tous les salariés épargnants bénéficient d'une protection de leurs actifs qui ne sont à aucun moment confondus avec les actifs de la banque.

- Un point de conjoncture économique a été fait, avec quelques perspectives pour 2009, pas très rassurantes, vu la récession aux Etats-Unis et l'activité économique en Europe qui est dans le rouge. Néanmoins, sur le long terme, les placements dans le PEG sont encore valables, car il faut regarder la progression sur les années antérieures...

Le 17 novembre 2008

**Ne restons pas sans voix :
Avec FO CASINO, l'information responsable**